fiche pratique 8

IMMATRICULATION SAS
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES

2 exemplaires Cerfa M0 CMB n°13959*03 - dûment complétés et signés en original (disponibles sur www.service-public.fr)

↘ POUR LA PERSONNE MORALE

- 1 exemplaire original des statuts paraphés et signés

- 1 attestation de dépôt des fonds en banque (les fonds doivent être déposés avant la signature des statuts) en original

- 1 exemplaire du rapport du commissaire aux apports (le cas échéant)

- La liste des souscripteurs en original

- Le cas échéant, 1 exemplaire du procès-verbal de la décision nommant le ou les organes de direction, de gestion, d'administration, de surveillance et de contrôle de la société, s'ils ne sont pas nommés dans les statuts, en original

- 1 exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de constitution ou attestation de parution dans un journal d'annonces légales

↘ JUSTIFICATIF DU LOCAL

Si création du fonds de commerce :
- Copie du bail commercial ou professionnel ou précaire établi au nom de la société
Ou
- Copie de quittance de loyer **et/ou** facture EDF ou téléphone de moins de 3 mois ou bail d'habitation avec autorisation du Président (modèle dans nos services) en original
Ou
- Autorisation du propriétaire signée en original, accompagnée d'un justificatif de propriété le cas échéant
Ou
- Contrat de domiciliation accompagné, le cas échéant, du Kbis et de la copie de l'agrément préfectoral de la société domiciliataire

Si achat du fonds du commerce :
- Copie de l'acte d'achat du fonds enregistré par le service des Impôts si acte sous seing privé
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

Si prise en location-gérance du fonds du commerce :
- Copie du contrat de location-gérance
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

Si donation du fonds du commerce :
- Copie de l'acte de donation enregistré par le service des Impôts
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

Si apport du fonds du commerce :
- Acte d'apport du fonds enregistré par les services des Impôts
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

↘ POUR LES DIRIGEANTS

→ Pour les dirigeants, personnes physiques (Président, Directeur Général, représentants permanents du Dirigeant Personne Morale,...)

- Déclaration sur l'honneur de non condamnation et filiation, datée et signée en original (modèle disponible dans nos services)

Français (résidant en France ou non) :
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire) en cours de validité

Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile) :
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

Ressortissants Islandais, Norvégiens, Liechtensteinois, Suisses, Andorrans, Monégasques ou Algériens :
- Copie de la carte d'identité recto-verso

Personnes extérieures à l'EEE résidant en France :
- Copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse autorisant son titulaire à travailler

Personnes extérieures à l'EEE non-résidant en France :
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

COMPLÉMENTS AU VERSO →

CCI GARD
T. 04 66 879 889
12 rue de la République
30032 Nîmes Cedex 1
www.gard.cci.fr

Délégation Alès
T. 04 66 78 49 49
HUP / 3ème étage
6 Place des Martyrs de la Résistance 30100 Alès

Délégation Gard Rhodanien
T. 04 66 879 809
Maison de l'Entreprise - ZA de l'Euze
47 rue Fernand Jarrié
30200 Bagnols-sur-Cèze

CCI GARD

fiche pratique 8

IMMATRICULATION SAS
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES (SUITE)

→ Pour les dirigeants, personnes morales

- Extrait Kbis en original datant de moins de 3 mois
- Le cas échéant : lettre de nomination du représentant permanent en original

→ Pour les Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants

- Justification d'inscription sur une liste de Commissaires aux Comptes
- Lettre d'acceptation de fonction en original

↘ EN CAS DE PROFESSION RÉGLEMENTÉE

▶ **ATTENTION !**
Certaines activités sont réglementées et nécessitent des pièces supplémentaires (exemples : ambulant, bar, restaurant, transport, sécurité,...)
Veuillez vous rapprocher de votre CFE

↘ RÉGIME FISCAL

Vous devez connaître le régime fiscal et de TVA de la société

↘ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 1 pouvoir signé en original lorsque ce n'est pas le chef d'entreprise qui effectue la formalité (modèle dans nos services)
- Nombre de salariés au moment de l'immatriculation de la société
- Si mention d'un sigle : celui-ci doit figurer dans les statuts et dans l'annonce légale (contrairement au nom commercial et à l'enseigne)
- Vous devez déposer une liste des bénéficiaires effectifs au Greffe du TC compétent en annexe du RCS lors de l'immatriculation ou dans les 15 jours (pour tout renseignement, consultez le site : www.infogreffe.fr)

↘ ACRE

Depuis le 1er janvier 2019, l'ACRE (Aide aux Créateurs et Repreneurs d'Entreprise) est étendue à tous les créateurs et repreneurs dès lors que la personne n'a pas bénéficié de l'ACCRE dans les 3 ans précédant la demande.
▶ **Pour en savoir plus :** www.urssaf.fr

↘ FORMALITÉS : CHRONOLOGIE

- Dépôt des fonds à la banque
- Signature et paraphes des statuts
- Parution dans un journal d'annonces légales (l'attestation de parution suffit pour l'enregistrement du dossier au CFE)
- Dépôt du dossier au CFE de la CCI

↘ TARIFS

Chèque ou espèces avec l'appoint

Si création de fonds :
▶ **37,45** € à l'ordre du Greffe du TC
(ou **68,88** € si la société est sans activité)
▶ **70** € si "Service Plus" à l'ordre de la CCI
Si achat, apport, location-gérance ou donation de fonds :
▶ **69,56** € à l'ordre du Greffe du TC
▶ **70** € si "Service Plus" à l'ordre de la CCI

En cas de dépôt de liste des bénéficiaires effectifs, joindre un deuxième règlement à l'ordre du Greffe du TC d'un montant de **21,71** €

ALERTE ! Cette liste de pièces n'est donnée qu'à titre indicatif et peut changer sans préavis tant en raison des modifications réglementaires, que du contrôle de légalité du Greffe ou de la nature particulière de la formalité et des pièces supplémentaires requises dans ces cas d'espèces. **N'hésitez pas à faire appel à nos services en cas de nécessité.**

CCI GARD
T. 04 66 879 889
12 rue de la République
30032 Nîmes Cedex 1
www.gard.cci.fr

Délégation Alès
T. 04 66 78 49 49
HUP / 3ème étage
6 Place des Martyrs de la Résistance 30100 Alès

Délégation Gard Rhodanien
T. 04 66 879 809
Maison de l'Entreprise - ZA de l'Euze
47 rue Fernand Jarrié
30200 Bagnols-sur-Cèze

CCI GARD

CCI Occitanie • 01.2021